



Intermediaire vente terrain

Par **david76**, le **14/09/2008** à **20:41**

bonjour

je vous expose mon probleme

ma belle soeur a acheter un terrain avec son ancien concubin

maintenant il est en vente , son ex lui dit qu'une societe lui a trouvé un acheteur
le terrain est en vente a 35 000 € et la société lui a envoyé une facture de 8000 € pour avoir
ete apporteur de client.

cela me semble un peu cher comme comission

de plus la société est gerée par un ami de son concubin (bizare) et un compromis de vente a
ete signé , Il y a t'il un recours ? est ce legal ?

merci pour vos reponses

Par **Marion2**, le **14/09/2008** à **22:50**

Bonsoir,

Votre belle-soeur a 7 jours pour se rétracter en recommandé AR.

Cordialement